

Beauvais, le **28 FEV. 2022**

**Dossier suivi par :**  
Vincent STOUDEUR  
[ce.dgp60-adj1@ac-amiens.fr](mailto:ce.dgp60-adj1@ac-amiens.fr)  
03 44 06 45 82

**DSDEN de l'Oise**  
22, avenue Victor Hugo  
60025 Beauvais Cedex

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public

S/C de

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation nationale

**Objet : Recrutement sur les postes à profil – Rentrée 2022**

**Annexe : Formulaire de candidature à un poste à profil**

**Référence : Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité du 24 janvier 2022**

Dans le cadre des opérations de mouvement intra-départemental, et en amont de l'ouverture du serveur, des procédures spécifiques de recrutement sont mises en place pour certains postes, dits postes à profil.

Ces supports exigent la plus grande adéquation entre le profil du poste et les compétences détenues par les candidats, et, pour la plupart d'entre eux, une certification correspondante (CAFIPEMF, inscription sur liste d'aptitude...).

Cette circulaire a pour but de présenter les postes à profil du département, ainsi que le processus de nomination sur ces supports.

## **I. Présentation des postes à profil**

### **1) Liste des postes à profil du département**

La liste exhaustive des postes concernés par ces procédures figure dans les lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité citées en référence, ainsi que dans le tableau ci-dessous.

<b>Postes à profil</b>
- CPC, CPD, Conseiller technique
- ERUN
- Coordonnateur REP/REP+
- Postes en milieu pénitentiaire
- Classes relais
- EREF
- Postes au sein de la MDPH
- Coordonnateur départemental PIAL
- Référent autisme
- Direction d'école REP+

## 2) Modalités de candidature

En cas de vacance avérée parmi les postes listés ci-dessus, des appels à candidature spécifiques seront diffusés sur le site de la DSDEN le lundi 28 février 2022 (<https://www.ac-amiens.fr/dsden60/>). Mes services vous en informeront également par un message I-Prof.

Les enseignants intéressés doivent compléter le formulaire joint à la présente circulaire. Ils l'enverront, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante :

[ce.dgp1collective@ac-amiens.fr](mailto:ce.dgp1collective@ac-amiens.fr)

**Jusqu'au mercredi 9 mars 2022, délai de rigueur**

## 3) Modalités de recrutement

Seules seront étudiées les candidatures des enseignants ayant les diplômes ou certifications exigés, ou en cours de certification. Les candidats retenus seront ensuite reçus par une commission départementale pour un entretien.

Ces commissions se tiendront du vendredi 11 mars au vendredi 25 mars 2022.

Les résultats seront communiqués le lundi 28 mars 2022, par message sur la boîte mail professionnelle des candidats.

Les enseignants retenus sur les postes devront, par retour de mail, confirmer leur décision avant le mercredi 30 mars 2022.

Les enseignants seront nommés sur ces postes à titre définitif (pour les candidats en cours de certification, l'affectation à titre définitif sera conditionnée à l'obtention du titre sollicité). **Par conséquent, ils perdront, à la rentrée 2022, le bénéfice du poste à titre définitif qu'ils occupent actuellement.**

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'Inspectrice d'académie – DASEN



Emmanuelle COMPAGNON

**Poste à profil sollicité :**

.....  
.....

**A- Informations sur le candidat**

NOM – Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

**B- Affectation actuelle**

Poste actuel : .....

Etablissement d'affectation : .....

Circonscription : .....

Occupez-vous ce poste :  A titre définitif  A temps provisoire  Par délégation

Ce formulaire doit être envoyé, **accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation**, à l'adresse suivante :

[ce.dgp1collective@ac-amiens.fr](mailto:ce.dgp1collective@ac-amiens.fr)

**jusqu'au mercredi 9 mars 2022, délai de rigueur**

Je soussigné(e), sollicite un entretien avec la commission départementale dans le cadre de mon projet d'obtention du poste à profil demandé ci-dessus.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature

**Liste des postes à profil vacants à la rentrée 2022**

REFERENCE DU POSTE	FUNCTION	NATURE DU POSTE	INTITULE DU POSTE	SPECIALITE	RNE	ETABLISSEMENT	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
001	ACS	AINF	ANIMATEUR INFORMATIQUE DEPARTEMENTAL (ERUN DEPARTEMENTAL)	G0000	0600095C	DSDEN DE L'OISE	BEAUVAIS CEDEX	
002	ACS	AINF	ANIMATEUR INFORMATIQUE (ERUN)	G0164	0602073C	IEN BEAUVAIS ASH	BEAUVAIS	ASH
003	ACS	AINF	ANIMATEUR INFORMATIQUE (ERUN)	G0164	0600100H	IEN MARGNY LES COMPIEGNE	MARGNY LES COMPIEGNE	MARGNY LES COMPIEGNE
004	BED	MDPH	ENSEIGNANT 1E DEGRE MAD MDPH	G0000	0602088U	MDPH	BEAUVAIS	ASH
005	BED	MDPH	ENSEIGNANT 1E DEGRE MAD MDPH	G0000	0602088U	MDPH	BEAUVAIS	ASH
006	BED	REF	ENSEIGNANT 1E DEGRE REFERENT (ERSEH)	G0000	0601806M	IEN CREPY EN VALOIS	CREPY EN VALOIS	CREPY EN VALOIS
007	ENS	CLR	ENSEIGNANT 1D EDUCATION SPECIALISEE (CLASSE RELAIS)	C0072	0601297J	CLG LOUIS PASTEUR	NOYON CEDEX	ASH
008	ENS	DE	DIRECTEUR D'ECOLE REP+	D0000	0601640G	E.M.PU GEORGES POMPIDOU 2	COMPIEGNE	COMPIEGNE
009	ENS	ISES	ENSEIGNER EN MILIEU PENITENTIAIRE OU CEF	G0171	0601413K	LIANCOURT	LIANCOURT CEDEX	ASH
010	ENS	ISES	ENSEIGNER EN MILIEU PENITENTIAIRE OU CEF	G0171	0601413K	LIANCOURT	LIANCOURT CEDEX	ASH
011	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	0600096D	IEN AUNEUIL	BEAUVAIS	AUNEUIL
012	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	0602072B	IEN BEAUVAIS SUD	BEAUVAIS	BEAUVAIS SUD
013	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	0602073C	IEN BEAUVAIS ASH	BEAUVAIS	ASH
014	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	0602074D	IEN BEAUVAIS ASH	BEAUVAIS	ASH
015	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	0600104M	IEN CREIL	CREIL	CREIL
016	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	0601720U	IEN NOGENT SUR OISE	NOGENT SUR OISE	NOGENT SUR OISE
017	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	0600101J	IEN NOYON	NOYON	NOYON
018	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D) FORMATION CONTINUE	G0000	0600095C	DSDEN DE L'OISE	BEAUVAIS CEDEX	
019	PPA	CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE MAITRISE DE LA LANGUE	G0000	0600095C	DSDEN DE L'OISE	BEAUVAIS CEDEX	
020	PPA	CPEP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS	G0000	0601806M	IEN CREPY EN VALOIS	CREPY EN VALOIS	CREPY EN VALOIS
021	PPA	CPEP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS	G0000	0600101J	IEN NOYON	NOYON	NOYON
022	PPA	CPEP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS	G0000	0600103L	IEN PONT STE MAXENCE	PONT STE MAXENCE CEDEX	PONT STE MAXENCE
023	PPA	CPEP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL POUR L'EPS	G0000	0600095C	DSDEN DE L'OISE	BEAUVAIS CEDEX	

## FICHE DE POSTE

### Enseignant Référent départemental au numérique

<p><b>CADRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignant référent départemental au numérique est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN et du Secrétaire Général de la DSDEN.</li> </ul>
<p><b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Poste à temps plein</b> basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).</li> <li>▪ La mission dépasse le cadre des horaires scolaires, l'ERUN est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.</li> <li>▪ L'année scolaire prend en compte des temps précédant la rentrée des enseignants et se poursuit au-delà de la sortie des classes en juillet.</li> <li>▪ <b>La fonction d'enseignant référent au numérique donne droit à la perception d'une indemnité de mission particulière.</b></li> </ul>
<p><b>MISSIONS ET ACTIONS A CONDUIRE</b></p>	<p><b>Suivi d'applications, gestion de dispositifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le référent départemental suit tout particulièrement les grandes opérations de gestion départementales (campagnes de validation d'effectifs et de prévisions dans ONDE, Affelnet, ...) et les enquêtes. Il participe à la réussite de ces opérations et à la fiabilisation des données recueillies. Dans ce domaine, il peut être soutenu par les référents de circonscription qui pourront relayer leur action sur le terrain.</li> <li>▪ Ils gèrent M@gistère pour le département en liaison avec la cellule e-formation de la DAN.</li> <li>▪ En soutien du service PAO de la DSDEN, il peut être amené à produire, mettre en forme et publier du contenu à destination du portail métier et du site web de la DSDEN.</li> </ul> <p><b>Accompagnement et formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le référent départemental accompagne les services administratifs, les personnels des inspections, les formateurs départementaux dans l'usage des applications métier, des applications bureautiques et des divers outils numériques (enquêtes, évaluations...)</li> <li>▪ Il apporte son expertise dans le domaine des outils numériques auprès des différents acteurs départementaux pour définir, améliorer les procédures. Cette expertise peut également être sollicitée dans le cadre de la modernisation de la DSDEN de l'Oise.</li> <li>▪ Cet accompagnement est complété par des formations construites et animées par le référent départemental, éventuellement soutenu par les référents de circonscription pour certaines. Ces formations pourront demander la mise en place d'espaces dédiés et la création de supports de formation multimédias.</li> <li>▪ Il peut prendre en charge les formations de formateur, de directeurs dans ces mêmes domaines des applications métiers et des outils bureautiques.</li> </ul> <p><b>Développement d'outils, d'applications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En fonction des besoins, il peut être sollicité pour concevoir, mettre en œuvre des outils/applications visant à améliorer le fonctionnement des services, le pilotage...</li> <li>▪ Cela peut aller de simples traitements de données à du développement d'application.</li> <li>▪ Si ces outils ne sont pas développés en interne au pôle numérique départemental, ils peuvent être les relais des services académiques pour définir les besoins, l'ergonomie... permettant l'aboutissement des projets.</li> </ul> <p><b>Gestion du matériel du pôle numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le référent départemental gère, en collaboration avec les référents de circonscription, le matériel du pôle numérique.</li> <li>▪ Il s'occupe des achats de matériel du pôle numérique. Pour se faire il doit avoir une posture de veille active dans le domaine de développement des équipements numériques et des applications.</li> <li>▪ Il participe à la configuration et à l'entretien du matériel.</li> </ul> <p><b>Délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il assure la conformité et la sécurité des traitements au sein de l'entité pour laquelle il a délégation de responsabilité</li> <li>▪ Il recense tous les traitements de données à caractère personnel, prépare des procédures spécifiques, sensibilise les agents</li> </ul>

## FICHE DE POSTE

---

### Enseignant Référent des Usages du Numérique (ERUN)

---

Au sein de la circonscription, l'enseignant référent des usages du numérique (ERUN) accompagne les équipes pédagogiques et les collectivités en fonction des besoins et des projets des écoles.

En référence aux objectifs académiques et départementaux, il assiste l'IEN-CCPD dans la prise en main des outils de pilotage et de gestion.

L'enseignant référent des usages du numérique (ERUN) participe aux réunions organisées par l'inspectrice d'académie ou ses représentants. Il est amené à accompagner des projets, à développer des partenariats (INSPE...), à élaborer des ressources (catalogues, sitographies, guides...) pour valoriser les usages du numérique.

Il s'implique dans les enquêtes relatives au numérique. Il est capable de réaliser des synthèses pour pouvoir évaluer les usages du numérique à l'école.

### Profil

---

Poste ouvert en priorité aux enseignants du premier degré, titulaires du CAFIPEMF, sensibilisés aux actions devant être menées dans le cadre de l'école inclusive, et si possible, titulaires du CAPPEI, CAPA-S.H. ou CAPSAIS.

### Missions

---

#### 1/ LA FORMATION (équipe de circonscription, enseignants)

- Elaborer des modules de formation et accompagner les PE.
- Participer aux différents dispositifs de formation au niveau des circonscriptions et au niveau départemental, en particulier lors de la formation des directeurs d'école.

#### 2/ L'ACCOMPAGNEMENT DES DIRECTEURS

- Apporter une aide technique aux directeurs d'écoles dans la gestion courante de l'école.
- Accompagner les équipes dans le cas de l'absence d'un directeur pour la gestion des applications métiers (ONDE, AFFELENET 6<sup>ème</sup>, PPMS...)

#### 3/ LA PÉDAGOGIE

- Faire connaître et promouvoir les politiques de développement du numérique dans le cadre des programmes de l'École Primaire, et des plans impulsés par le Ministère, l'académie et le département.
- Sensibiliser à la dimension légale et déontologique de l'utilisation du numérique (RGPD notamment).
- Former et accompagner l'usage des Espaces Numérique de Travail (ENT) dans les pratiques pédagogiques.
- Accompagner les enseignants pour élaborer et mettre en œuvre des situations pédagogiques contribuant à la validation par les élèves des compétences du socle commun.
- Animer et/ou suivre la mise en œuvre des plans nationaux de développement du numérique (Appel à projets, ENIR).
- Aider les enseignants à formaliser des documents ressources et valoriser les bonnes pratiques.
- Aider et veiller à la sécurisation des postes et des connexions (filtrage et antivirus)
- Conseiller les équipes pédagogiques et les mairies sur le choix de matériels et d'équipement.
- Capacités à réaliser des outils de formation et à les mettre en ligne (Magistère, plateforme collaborative...)

***Il peut prendre part aux travaux des groupes départementaux initiés par Madame l'inspectrice d'Académie pour intégrer la transversalité des usages numériques dans les divers domaines et champs disciplinaires, à la demande des responsables des groupes.***

## FICHE DE POSTE

---

### Correspondant scolarisation (MDPH)

---

#### Profil

Placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la M.D.P.H. qui s'assure de la réalisation des tâches qui lui sont confiées et sous l'autorité hiérarchique de la DASEN. Il intervient dans l'évaluation et la rédaction des plans de compensation proposés aux enfants et adolescents. Il représente la M.D.P.H. auprès des différents partenaires, notamment l'Education Nationale.

#### Missions

- anime les travaux d'équipes pluridisciplinaires, en particulier pour la tranche des 0-20 ans (40% de l'activité) ;
- contribue à la mise à jour des procédures relatives à l'évaluation et travaille à l'élaboration de référentiels, en veillant notamment au respect des textes en vigueur (10% de l'activité) ;
- mobilise les compétences nécessaires aux évaluations, notamment pour la tranche des 0-20 ans. Participe à la formation ou l'information des membres des équipes pluridisciplinaires et contribue à la veille juridique (5% de l'activité) ;
- présente les plans de compensation enfants à la C.D.A.P.H. (5% de l'activité) ;
- représente la M.D.P.H. auprès des instances ou associations partenaires : ARS, CNSA, TCI,... (10% de l'activité) ;
- répond aux demandes d'information des usagers et des partenaires (20% de l'activité) ;
- assure l'interface avec les enseignants référents et l'inspection A.S.H. pour les dossiers dont il a la charge (10% de l'activité).

#### Relations fonctionnelles principales

La direction, les cadres et agents de la M.D.P.H., les enseignants référents, les personnels intervenant en Équipe Pluridisciplinaire.

#### Particularités fonctionnelles et conditions d'exercice

Règlement intérieur de la M.D.P.H..

#### Compétences spécifiques

- connaissance du domaine du handicap et des parcours de scolarisation et de la réglementation afférente ;
- sensibilité au secteur du handicap et au milieu scolaire et capacité à s'adapter au public handicapé et/ou en difficulté ;
- capacité d'évaluation, d'analyse et d'argumentation ;
- sens du travail en équipe et de la concertation ;
- savoir mobiliser les partenaires et travailler en réseau ;
- bonne maîtrise de l'outil informatique et aptitude à appréhender des logiciels sociaux (IODAS) ;
- aptitude à la négociation et à la diplomatie ;
- respect des règles déontologiques et celles du secret professionnel partagé, faire preuve de discrétion ;
- dynamisme et sens du service public ;
- bonnes qualités relationnelles ;
- réactivité et disponibilité.

#### Observations complémentaires

Véhicule personnel - Permis B.



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Oise

## FICHE DE POSTE

---

### **Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)**

---

*(Décret n°2005-1752 du 30 décembre – Titre II – Article 9)*

Placé sous la responsabilité de l'I.E.N. chargé de l'A.S.H., il exerce sous l'autorité de Madame la DASEN.

#### **Profil**

---

- il exerce à temps complet ;
- il doit être titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH, du CAPSAIS ou du 2 CA-SH ;
- avoir une bonne connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des compétences d'organisation, d'initiative et de mise en œuvre des directives ;
- avoir une connaissance du fonctionnement du système partenarial E.N. / M.D.P.H.

#### **Mission**

---

- il est chargé de réunir l'équipe de suivi de scolarisation ;
- il participe à l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire ;
- il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'enfant handicapé sur l'ensemble du parcours de formation ;
- il est garant de la permanence des relations avec l'élève et ses parents ;
- il assure une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées, en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation ;
- il assure les relations avec les écoles, les établissements, les I.E.N. de la circonscription, la M.D.P.H., les services spécialisés partenaires de la scolarisation de l'enfant.

Le secteur d'intervention est arrêté par Madame la DASEN.

---

## Coordonnateur de dispositif relais

---

### Missions

---

Les dispositifs relais (classes relais et ateliers relais) sont destinés à accueillir des élèves de collège en échec scolaire, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire, et qui ont parfois perdu le sens des règles de base qui organisent leur présence et leur activité au collège.

Leur objectif essentiel est de réinsérer durablement ces élèves dans un parcours de formation (générale, technologique ou professionnelle), en les engageant, de façon simultanée, dans un processus de réinvestissement dans les apprentissages et de resocialisation. Ces élèves seront pris en charge dans le dispositif, à temps plein ou à temps partiel, sur une durée variable (de 4 semaines à 3 mois), par une équipe pluridisciplinaire.

Le coordonnateur assure le fonctionnement de la classe relais, dans ses aspects pédagogiques, logistiques, et relationnels.

Cette fonction implique une bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif, des rôles des différents acteurs du système, une capacité à travailler en équipe, à fédérer les membres de l'équipe autour d'un projet, et une bonne capacité à communiquer dans différentes situations, ainsi qu'une réelle aptitude à la négociation et à renforcer les liens à la parentalité.

Le coordonnateur ne travaille pas seul, il est le membre d'une équipe qui réunit plusieurs corps de métiers et cultures professionnelles : enseignants (maths, français, E.P.S. ...), un psychologue de l'Education nationale, un(e) assistant(e) social(e), un éducateur, un personnel d'éducation. La qualité des liens qui se tissent autour du travail très spécifique de la classe relais est donc primordiale.

Le coordonnateur n'est pas le chef de l'équipe, même s'il est souvent amené à prendre des décisions ; il est le membre permanent de l'équipe, l'élément "liant" qui donne un sens et une cohérence aux différentes interventions de ses collègues.

Il est chargé d'assurer la promotion de ces dispositifs à l'interne et à l'externe.

Au cas où une session ne peut être ouverte faute de candidatures d'élèves en nombre suffisant il peut être amené à intervenir dans les collèges de la zone de recrutement du dispositif auprès des élèves en difficulté.

Le coordonnateur doit assurer la réalisation d'un certain nombre de tâches qui font appel à des compétences diverses :

### Tâches et Compétences

---

- aspect logistique de la fonction : gestion des emplois du temps individuels des élèves, gestion du matériel, suivi des budgets... ;
- préparation et animation de réunions : recueil de l'information, mise en forme et transmission des informations, gestion des dossiers des élèves ;
- lien entre les différents membres de l'équipe avec :
  - les professeurs (implication dans les projets pédagogiques, sorties...)
  - le PsyEN (travail sur le projet d'orientation, recherche de stages) ;
  - l'éducateur (bilans éducatifs) ;
  - le chef d'établissement responsable du dispositif ;
  - les partenaires extérieurs au dispositif :
  - la DSDEN ;
  - les établissements du secteur (équipes de direction, équipes d'enseignants, A.S., PsyEN ...)
  - les familles.

- sens de l'analyse ;
- esprit de synthèse ;
- qualité d'écriture ;
- savoir travailler en équipe ;
- disponibilité, adaptabilité ;
- compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes ;
- aptitude à la négociation ;
- disponibilité, sens des relations, écoute, sens critique, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Polyvalence (compétences pédagogique et relationnelle, organisationnelle).

L'enseignant-coordonnateur est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement et du principal adjoint.

---

## Directeur d'école REP+

---

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions propres à ce dispositif (REP+).  
Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.

### Cadre général

---

Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP + ou REP, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre des programmes de cycles 1, 2 et 3.

Il propose, impulse et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du projet de réseau REP+ défini avec les autorités académiques.

Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.

Il conduit le projet pédagogique en vue de l'amélioration des résultats des élèves, sous la responsabilité de l'IEN.

### Missions sous la responsabilité de l'IEN

---

- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre de l'éducation prioritaire.
- Animer l'équipe pédagogique et impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.
- Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le projet de réseau REP+.
- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école.
- Connaître les dispositifs d'accompagnement.
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires.
- Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du projet de réseau REP+.
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école.
- Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles.
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+.
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.
- Représenter l'institution auprès des familles et de la collectivité locale.

### Compétences mobilisables

---

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP +.
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires.

- Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.

## FICHE DE POSTE

---

### Enseignant en milieu pénitentiaire

---

#### Missions :

---

L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (cf. article D. 435 du code de procédure pénale). La prise en charge des mineurs et la lutte contre l'illettrisme constituent ses priorités.

L'enseignement est fondé sur les mêmes exigences et les mêmes références qu'en milieu libre, notamment en référence au socle commun des connaissances et des compétences. Il se fixe les mêmes modalités de validation des acquis, en particulier par la préparation et la passation de diplômes.

L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues.

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention, depuis le repérage initial jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective de validation des acquis par des diplômes et/ou par la tenue du livret personnel de compétences de l'éducation nationale.

Placé sous l'autorité du Directeur de l'Unité Pédagogique Régionale de LILLE et le contrôle des IEN ASH départementaux, l'enseignant assure, dans le cadre des textes co-signés par les ministères de l'Éducation nationale et de la Justice, l'accompagnement des personnes placées sous main de justice en contribuant par l'enseignement, à leur insertion socioprofessionnelle. Si l'enseignant est seul (Maisons d'arrêt de Beauvais et de Compiègne), il est de fait responsable de l'unité locale d'enseignement (RLE).

#### En qualité de responsable local de l'enseignement (RLE) :

Les missions du RLE portent notamment sur :

- l'élaboration du projet pédagogique de l'ULE avec les enseignants ;
- l'organisation, la répartition et la coordination des moyens d'enseignement nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets individuels ;
- l'accueil et l'orientation des élèves ;
- l'organisation des groupes, le contrôle des absences, le suivi des projets individuels ;
- l'organisation des examens ;
- la gestion du budget et des subventions affectées à l'ULE, les prévisions d'équipement, la déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives ;
- la communication des emplois du temps, des rapports semestriels et des bilans liés à la lutte contre l'illettrisme (lecture et population pénale – LPP), la transmission des documents de gestion des activités d'enseignement (ATF-Gide ou Cel) et de l'information ;
- la participation aux différentes instances propres à l'administration pénitentiaires (CPU, etc.), sur les questions directement liées à la mission de l'enseignement et dans la limite de son temps de décharge ;
- la participation aux réunions de l'UPR (au moins une réunion par trimestre) ;
- l'élaboration des partenariats (SPIP, PJJ, activités de formation professionnelle, travail, etc.) ;
- la préparation du bilan annuel de l'activité de l'ULE et la rédaction d'un rapport explicatif pour la commission locale ou départementale.

En qualité d'enseignant :

- Accueil des entrants (entretien-bilan individuel)
- Repérage des illettrés par bilan lecture et traitement informatique spécifiques.
- Participation aux missions suivantes : alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, FLE, enseignement adapté et individualisé, principalement sur les niveaux 6 et 5 et par tutorat pour les autres niveaux.

**Conditions d'exercices :**

---

- L'enseignant spécialisé ne sera titulaire sur ce poste qu'après une première année de probation.
- L'enseignant non spécialisé doit s'engager à passer le CAPPEI (module professionnel « enseigner en établissement pénitentiaire ») et ne sera titulaire qu'après l'obtention de la certification.
- Les enseignants du premier degré bénéficient, dans les établissements pénitentiaires, d'un régime particulier (équivalent à 21 heures hebdomadaires sur 36 semaines annuelles) pour tenir compte de la spécificité des publics. Afin d'assurer la continuité des enseignements, l'organisation du service est assurée dans toute la mesure du possible sur une durée de 41 semaines, dans le respect des obligations de service des enseignants et conformément aux dispositions de la circulaire du 8 décembre 2011.

**III) Compétences requises :**

---

- Expérience pédagogique antérieure acquise auprès d'élèves en difficulté (classes relais, centre éducatif fermé, RAR...) ou dans des établissements « aux publics réputés difficiles ».
- Motivation à exercer dans le cadre d'une unité locale d'enseignement.
- Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.

## FICHE DE POSTE

---

### Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.) "généraliste"

---

Il est placé sous l'autorité de Madame la DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015)

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.

#### Missions

---

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

##### Pour la circonscription

- seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription ;
- s'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques... ) ;
- représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

##### Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

##### Pour le département

- conduire des actions de formation continue ;
- participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques ;
- contribuer à la passation d'examens et de concours.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE

---

### Conseiller pédagogique Formation auprès de l'IE.N adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré

---

#### Définition du poste

---

Il est placé sous l'autorité de Mme la DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller formation exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. adjoint 1<sup>er</sup> degré dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015)

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N. adjoint 1<sup>er</sup> degré.

#### Missions

---

Elles sont essentiellement techniques mais relèvent d'une bonne compréhension pédagogique, elles peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de la DSDEN.

##### Enquête

- Répondre, sous la responsabilité de l'IE.N à différentes enquêtes (Rectorat – Ministère) au cours de l'année

##### GAIA

- inscription de candidats
- validation du projet d'attribution
- gestion des données
- bilan et analyse du plan de formation pour la CAPD
- construction du prochain plan de formation en lien avec le projet d'école
- présentation du nouveau plan de formation, réalisation du document
- calcul du budget prévisionnel
- suivi de l'organisation des stages
- travail régulier et fréquent avec les services DSDEN pour le suivi et les missions de la BD stage
- suivi des plans de formation des circonscriptions

##### PAF académique

- Construction des calendriers départementaux de la formation continue
- Participation aux différentes réunions au Rectorat
- Harmonisation avec les autres départements de l'académie
- Elaboration de requêtes pour extraction de données et analyses

##### Formation continue des formateurs

- Préparation et mise en place des formations en collaboration avec l'équipe de l'IE.N adjoint.

## FICHE DE POSTE

---

### Conseiller pédagogique départemental Maîtrise de la langue

---

Références :

- circulaire n° 2015-114 du 21-07-2015 parue au BO n°30 du 23-07-2015
- décret n° 2015-883 du 20-07-2015 paru au JORF n°0167 du 22-07-2015

### Définition du poste

---

Le Conseiller Pédagogique Départemental pour la Maîtrise de la langue, en s'appuyant sur son expertise, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions départementales définies par la Directrice Académique, en lien avec les directives et orientations nationales.

### Missions

---

Le Conseiller Pédagogique Départemental pour la Maîtrise de la langue est en relation permanente avec les Inspecteurs de l'Education Nationale et les Conseillers Pédagogiques de Circonscription. Il répond à leurs demandes sur des questions à caractère réglementaire ou pédagogique, dans le souci de contribuer au développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

***Son action s'inscrit dans le cadre de l'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves, en prenant appui sur :***

- Les programmes ajustés parus au BO du 26 juillet 2018 ;
- Les repères annuels de progression et attendus de fin d'année du CP à la troisième ;
- Les notes de service n°2018-049 du 25-4-2018, n° 2018-050 du 25-4-2018 relatives à l'enseignement de la lecture, grammaire et du vocabulaire et n°2021-11-16 relative à l'accompagnement des élèves à la pratique de la lecture ;
- Le guide pour enseigner la lecture et l'écriture au CP ;
- Le guide pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1.

***Les priorités du département de l'Oise sont les suivantes :***

- Renforcer l'enseignement de la lecture et de l'écriture ;
- Mettre en œuvre des actions contre l'illettrisme.

Les missions du Conseiller Pédagogique Départemental en charge de la maîtrise de la langue sont centrées sur ces priorités. Il lui appartient de mettre en œuvre l'ensemble des actions décidées en concertation avec l'IEN chargé de la mission « Maîtrise de la langue ». A cette fin, il travaille en liaison étroite avec l'Inspecteur et l'Adjoint à la DASEN en charge du 1er degré auxquels il rend compte.

Il assure l'opérationnalisation et le suivi des dossiers suivants :

- Mettre en œuvre le plan Français : suivi des actions de formation et formation des référents Français ;
- Concevoir, organiser, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs de formation des personnels autour des axes retenus par le directeur académique dans le cadre du plan de formation ;
- Prendre part aux travaux du pôle pédagogique département, des groupes départementaux et académiques relatifs à la maîtrise de la langue dont il contribue à enrichir et à diffuser des outils et supports auprès des enseignants ;

- Suivre la démarche diagnostique des évaluations nationales, permettre aux équipes d'en analyser les résultats afin d'optimiser les réponses pédagogiques et les dispositifs d'aide à mettre en œuvre ;
- Recueillir, communiquer, produire et diffuser des ressources pédagogiques afin d'enrichir les volets pédagogiques du site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Prendre appui sur les résultats et l'analyse des évaluations internationales PISA et PIRLS pour évaluer les actions de formation, l'efficacité des dispositifs et les projets culturels déclinés niveau départemental ;
- Analyser toutes les évaluations nationales à l'échelon départemental afin d'établir une note de synthèse pour chacune des campagnes d'évaluation ;
- Accompagner les différents dispositifs et expérimentations mis en place dans le département.

## Compétences requises

---

- Outre les compétences didactiques et pédagogiques maîtrisées par tout enseignant, le Conseiller Pédagogique Départemental pour la Maîtrise de la langue doit avoir une bonne connaissance du 1<sup>er</sup> degré (maternelle tout particulièrement et élémentaire) et de son environnement institutionnel ;
- Le Conseiller Pédagogique Départemental pour la Maîtrise de la langue doit avoir un sens affirmé de la communication et des relations avec les autres. Il doit savoir travailler en équipe et s'insérer dans une organisation hiérarchisée. Il doit faire preuve de dynamisme, d'esprit d'initiative, de disponibilité et de loyauté ;
- Le Conseiller Pédagogique Départemental pour la Maîtrise de la langue doit faire preuve de compétences rédactionnelles (compte rendu de réunion, lettre, texte à caractère réglementaire, ...) sur tous les dossiers qu'il a en charge ;
- Compte tenu de la nature des tâches à effectuer, la maîtrise des outils informatiques est indispensable (courrier électronique, utilisation de programmes informatiques, traitement de texte, tableaux, diaporamas, ...), et des compétences en multimédia (montages vidéos) sont souhaitables.

## Conditions d'exercice

---

Le poste de Conseiller Pédagogique Départemental pour la Maîtrise de la langue est à temps complet. Il est implanté à la DSDEN de l'Oise, à Beauvais, placé sous l'autorité conjointe de l'Adjoint à la DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré et de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la mission départementale « Maîtrise de la langue » à l'échelle du département.

Disponibilité et souplesse dans les horaires sont indispensables.

Les déplacements à prévoir font partie des contraintes liées à ce poste.

Ce poste s'adresse aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré titulaires d'un CAFIPEMF ou engagés dans la certification.

## FICHE DE POSTE

### Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.) en Éducation Physique et Sportive (E.P.S.)

Il est placé sous l'autorité de Mme la DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.

Le conseiller pédagogique "E.P.S." doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'E.P.S. dans le 1<sup>er</sup> degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie...).

#### Missions

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

##### Pour la circonscription

- seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription ;
- s'investir dans le programme de travail de la circonscription : organisation de rencontres, élaboration de plannings d'utilisation des installations, traitement des fiches intervenants extérieurs, projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques... ;
- représenter l'institution auprès des collectivités territoriales et associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

##### Pour le département

- participer à l'équipe départementale E.P.S. coordonnée par les C.P.D. en E.P.S., constituée auprès de Mme la DASEN pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales ;
- conduire des actions de formation continue ;
- contribuer à la passation d'examens et concours.

##### Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements notamment en E.P.S.
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE

### Conseiller Pédagogique de Départemental (C.P.D.) en Éducation Physique et Sportive

#### Définition du poste

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, de la politique départementale et des axes de l'action conduite par l'I.E.N. adjoint 1<sup>er</sup> degré.

Professeur des Écoles titulaire du CAFIPEMF E.P.S., le conseiller pédagogique départemental E.P.S. doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'E.P.S. dans le 1<sup>er</sup> degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, agréments, conventions...).

#### Missions

##### Pour le département

- coordonner l'équipe des conseillers pédagogiques en E.P.S. constituée auprès de Mme la DASEN pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales ;
- contribuer au développement de l'enseignement de l'E.P.S. dans les écoles et du sport scolaire ;
- conduire des actions de formation continue ;
- contribuer à la passation d'examens et concours.

##### Pour les circonscriptions

- apporter son concours aux Inspecteurs chargés de circonscription ;
- contribuer à construire des partenariats avec les structures sportives et culturelles de proximité et en assurer le suivi ;
- représenter l'institution auprès d'autres administrations, des collectivités territoriales et associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

##### Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements en E.P.S. ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.